Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251217-DEL_2025_283-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2025

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage :** 03/12/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 34 33

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre, à 19 Heures 00, à la VIEUX-VY-SUR-COUESNON (salle des fêtes – Rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, FOUGLE Alain, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, LOREE Michel, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique

Secrétaire de séance : Monsieur DEWASMES Pascal

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251217-DEL_2025_283-DE

N° DEL_2025_283

Objet **Tourisme**

Domaine de Boulet - Tarif 2026 du loyer pour le camping et le camp Marabout

La Communauté de communes souhaite louer et autoriser l'exploitation, via un bail commercial, du camping et du Camp Marabout du Domaine de Boulet à Feins.
Le bail intègre les infrastructures et équipements relatifs à l'exploitation des espaces ci-dessus mentionnés.

Tenant compte des investissements à réaliser sur les premières années du bail, Monsieur le Président propose de valider le montant de loyer de 10 000 € HT pour l'année 2026, auquel sera appliqué un dégrèvement de 7 000 €.

Considérant le projet de bail commercial pour la location et l'exploitation du camping et du camp marabout au Domaine de Boulet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 1
EON-MARCHIX Ginette

FIXE le loyer suivant pour l'année 2026 : 3 000 € HT/an, correspondant au loyer de 10 000€ HT, auquel est appliqué un dégrèvement de 7000€, en compensation des investissements projetés par le locataire sur les premières années du bail.

PRÉCISE que le loyer est dû mensuellement, en début de période.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 17/12/2025
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur DEWASMES Pascal

Le *17/12/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen

